

AFFAIRE N° 30. - Approbation des décisions prises par la Commission de Réception et de Réforme du Matériel

Monsieur PICARD donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Commission Municipale compétente a procédé le 1er Juillet dernier à la réforme du matériel ci-après:

SERVICE DU GARAGE

- 1 voiture ID 19 immatriculée 97 EX
- 1 voiture Renault R.8 immatriculée 16 HV
- 1 camionnette 2 CV Citroën immatriculée 96 EX
- 1 camionnette Peugeot 403 (accidentée) immatriculée 73 GS
- 1 camionnette 2 CV immatriculée 86 DU
- 1 camionnette 2 CV Citroën 95 EX
  
- 1 voiture SIMCA Aronde immatriculée 26 HG
- 1 Estafette Renault ( ambulance) immatriculée 58 FG
- 1 moto Peugeot 125 Cm3 immatriculée 91 EE
- 1 moto Peugeot 125 cm3 immatriculée 92 EE
- 2 mobylettes PUCH de 49 cm3 -
- 2 vélos marque Peugeot
- 1 lot de vieux pneus (305)
- 1 lot de vieilles pièces

SERVICES GENERAUX

- 1 machine à écrire

BUREAU de la COMPTABILITE

- 1 machine à écrire

BUREAU ELECTORAL

- 1 machine Ronéo

Mesdames et Messieurs, je vous demande de bien vouloir approuver le procès-verbal de la Commission de Réception et de Réforme du matériel en date du 1er Juillet dernier et d'autoriser à faire procéder à la vente aux enchères publiques du matériel en cause.

Le Maire. - Mesdames et Messieurs, je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
D. Denis le 23 Août 1966  
P/ le Préfet,  
Le Secrétaire Général,  
signé: J. Luchard